

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE L'ILE DE FRANCE

<https://ligue.idf-tir.org/>

ORGANISATION DU TIR SPORTIF

10 MÈTRES

2019/2020

Additif régional au règlement de **GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2019/2020**

9 villa THORETON 75015 PARIS - Tél : 01 45 57 34 20 - mail : secretariat@lrtidf.org

SOMMAIRE

Informations générales.....	3
Participation : conditions, dérogations, surclassements	4
Calendrier SECTION COMPÉTITION 2019/2020	5
Catégories d'Âges.....	6
Critérium Régional des Ecoles de Tir.....	7
Pistolet - Carabine - Para-tir - Arbalète - Cible Mobile.....	10
Championnats des Clubs Arbalète Field 18m, Carabine, Pistolet, Écoles de Tir 10m.....	16
Ecoles de Tir 10m	18

IMPORTANT INFORMATIONS GÉNÉRALES

R.C.L.	Mme Ghislaine BRIEZ	gbriez@fftir.org	Tél. 06 81 47 40 94
	M. Christian HOULZÉ	christian.houlze@sfr.fr	Tél. 06 85 05 12 31
C.T.R.	Mme Dominique ESNAULT	desnault@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 76
Ligue	Mme Sylvia GARNIER	secretariat@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 34 20

CONTACT AVEC LES ATHLÈTES

Les Présidents de Club doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et e-mail) soient accessibles sur ITAC.

PARA-TIR

Les athlètes para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

DÉROGATIONS

Les demandes de dérogation doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site de la ligue. **Les Responsables Compétition des Départements (R.C.D.) devront inclure dans leur palmarès - avant de les transmettre à la Ligue - les résultats H.M. de leurs athlètes, s'ils souhaitent tirer leur échelon régional en Ile-de-France, afin qu'ils apparaissent dans la liste des athlètes qualifiés.**

PLANS DE TIR

La Ligue ne diffuse plus par courrier postal aux clubs concernés les plans de tir publiés sur son site (sauf demande exceptionnelle).

INSCRIPTIONS

Les Clubs signalent à la Ligue par écrit les athlètes qui ne désirent pas participer aux championnats régionaux afin qu'ils soient retirés des plans de tir et qu'ils ne soient pas facturés.

ENGAGEMENTS

Les Clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs athlètes aux différents championnats de la saison 2018/2019 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2019/2020.

Le montant des factures doit être intégralement réglé.

Ne pourront être déduits que les engagements des athlètes ayant prévenu préalablement la Ligue de leur absence ou n'ayant pu participer pour cas de force majeure (sur présentation d'un justificatif).

Le règlement est à libeller à l'ordre de la Ligue Régionale de Tir par chèque bancaire ou virement.

CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – pages 12 et 13)

A tous les échelons de la GS : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes.

Les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

Pour les disciplines ISSF : le port du jean bleu (ou denim) est interdit.

Pour les disciplines hors ISSF : le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

RÉSULTATS et PALMARÈS

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS des résultats** de leurs championnats à Ghislaine BRIEZ (gbriez@fftir.org), Christian HOULZÉ (christian.houlze@sfr.fr) et Dominique ESNAULT (desnault@lrtidf.org).

Ils adressent aussi leur **palmarès** (l'export n'est pas un palmarès) à Dominique ESNAULT (desnault@lrtidf.org) ou à Sylvia GARNIER (secretariat@lrtidf.org).

RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2019-2020 (extraits)**A.1. PARTICIPATION****A.1.1. Conditions**

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE, les athlètes en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat et validée par :

- le médecin, attestant de leur aptitude à la compétition (certificat médical autorisé),
- le Président du Club, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêtabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

A.1.3. Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition (par exemple les étapes des Circuits Nationaux) ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un athlète ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par écrit, demander une dérogation pour être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la ligue.

Les dérogations seront accordées :

- **à l'Échelon départemental**, par le Responsable Compétition de son Département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, - et qui enverra un double de son accord à la Ligue -
- **à l'Échelon régional**, par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Les athlètes des collectifs de préparation ISSF sont automatiquement qualifiés pour les Championnats de France.

Les qualifications des athlètes de haut niveau qui ne sont pas dans les collectifs seront gérées par la Direction Technique Nationale.

Attention : les demandes de dérogation sont obligatoires même pour les athlètes dont la ligue n'organise pas d'échelon qualificatif dans une discipline donnée.

Il est de la responsabilité de l'athlète de demander au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation puis de transmettre, aussitôt le championnat tiré, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son département ou au RCL de sa ligue.

A.1.5. Surclassements

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.
- Dans toutes les épreuves de la discipline Ecoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.
- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

CALENDRIER SECTION COMPÉTITION 2019/2020

NOVEMBRE 2019

10	<i>Date limite des Championnats Départementaux 10m (Arbalète Match, Cible Mobile, Carabine, Pistolet) et Arbalète Field 18m</i>	
30 et 01/12	Championnats RÉGIONAUX ARBALETE FIELD 18m	CHENNEVIÈRES
30 et 01/12	Championnats RÉGIONAUX ARBALETE MATCH 10m	VILLEMOMBLE
30 et 01/12	Championnats RÉGIONAUX CIBLE MOBILE 10m	ÉTRÉCHY

DÉCEMBRE 2019

01	<i>Date limite des Championnats Départementaux des Clubs 10m Adultes et Écoles de Tir</i>	
07 et 08	Championnats RÉGIONAUX CARABINE, PISTOLET 10m et PARA-TIR	EAUBONNE
15	<i>Date limite du CRITÉRIUM des ÉCOLES DE TIR - échelon Club</i>	

JANVIER 2020

12	<i>Date limite CRITÉRIUM des ÉCOLES DE TIR - Tour Départemental</i>	
18	Championnats RÉGIONAUX DES CLUBS 10m - ADULTES - carabine	MONTEREAU
19	Championnats RÉGIONAUX DES CLUBS 10m - ADULTES - pistolet	MONTEREAU

FÉVRIER 2020

02	Championnats RÉGIONAUX DES CLUBS 10m - ÉCOLES DE TIR	CRÉTEIL
10 au 15	CHAMPIONNATS DE FRANCE 10M et 18M	NIORT
14	CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS 18M	NIORT

MARS 2020

01	CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR	MONTEREAU
08	<i>Date limite des Championnats Départementaux des Écoles de Tir</i>	
14 et 15	CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS 10M, ADULTES et ÉCOLES DE TIR	TROYES
28	Championnats RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR CIBLE MOBILE	GIF/YVETTE
29	Championnats RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR ARBALÈTE FIELD	ROMAINVILLE

AVRIL 2020

04 et 05	Championnats RÉGIONAUX ÉCOLES DE TIR	MONTEREAU
----------	--------------------------------------	-----------

MAI 2020

29 au 01/06	CHAMPIONNAT DE FRANCE ECOLES DE TIR 10M	ROUEN
-------------	---	-------

CATÉGORIES D'ÂGES : SAISON 2019/2020

Poussins	PF ou PG	nés après le 31/12/09
Benjamins	BF ou BG	nés entre le 01/01/08 et le 31/12/09
Minimes	MF ou MG	nés entre le 01/01/06 et le 31/12/07
Cadets	CF ou CG	nés entre le 01/01/03 et le 31/12/05
Juniors	JF ou JG	nés entre le 01/01/00 et le 31/12/02
Dames ou Seniors 1	D1 ou S1	nés entre le 01/01/75 et le 31/12/99
Dames ou Seniors 2	D2 ou S2	nés entre le 01/01/60 et le 31/12/74
Dames ou Seniors 3	D3 ou S3	nés avant le 01/01/60
Vétérans Arbalète Field	VA	nés avant le 01/01/65

CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR

I - RÈGLES GÉNÉRALES

I.1 - Participation :

Dans le cadre du Critérium « Écoles de Tir » les surclassements sont interdits.
Un athlète ne peut donc concourir que dans sa catégorie réelle, définie par sa date de naissance (voir page 6).

I.2 - Disciplines :

Carabine 10 mètres (154) et Pistolet 10 mètres (150) suivant le règlement F.F.Tir appliqué aux Écoles de Tir.

II - CRITÉRIUM ÉCHELON CLUB

II.1 - Date et lieu :

Ils sont fixés par les clubs dans la limite de la période déterminée par la Ligue.
Date limite : 15 décembre 2019.

II.2 - Qualification :

L'accès au Critérium Échelon Club est libre.

II.3 - Buts :

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Départemental.

II.4 - Résultats :

Dans les trois jours qui suivent le Critérium Echelon Club, chaque club envoie à son Comité Départemental le palmarès de la compétition dans lequel seront indiqués les places, les points et le détail des séries en vue d'éventuels barrages. Ce palmarès permettra au Comité Départemental de définir en fonction des places disponibles les athlètes qualifiés au Critérium Départemental.

Date limite d'envoi aux Comités Départementaux : le **18 décembre 2019**.

III - CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL

III.1 - Date et lieu :

Ils sont fixés par les Comités Départementaux en accord avec les clubs du Département.

Date limite : 12 janvier 2020.

III.2 - Qualification :

Les principes de qualification au Critérium Départemental sont les suivants :

Pour chaque discipline et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- Le 1^{er} de chaque club quels que soient ses points,
- Ensuite, et en fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance par le Comité Départemental, les autres athlètes ayant réalisé les meilleurs points lors du Critérium Échelon Club.
- Les ex-aequo seront qualifiés au Critérium Départemental hormis si leur nombre provoque un dépassement trop important, auquel cas, la sélection s'effectuerait suivant les règles de barrages pour ces disciplines.

Exemple : Si dans un département 5 clubs participent à ce Critérium, pour une discipline dans une catégorie donnée, le premier de chaque club sera qualifié. Le Comité Départemental ayant attribué 15 places, les 10 autres athlètes à qualifier seront déterminés par leur score réalisé lors du Critérium Échelon Club.

NB : Le nombre de places attribuées par le Comité Départemental devra être dans tous les cas supérieur de 5 places au nombre d'Écoles de Tir du département.

Exemple : S'il existe 7 clubs dans le département, le nombre minimum de places devra être de 12 par discipline et par catégorie.

III.3 - Buts :

Donner le titre de Champion du Critérium Départemental en individuel.

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Régional.

III.4 - Résultats :

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leur critérium départemental à Ghislaine BRIEZ (gbriez@fftir.org) et à Christian HOULZÉ (christian.houlze@sfr.fr) au plus tard le 13 janvier 2020. Ils y joignent le **palmarès** établi à partir d'ISIS.

**SECTION COMPÉTITION 10M 2019 / 2020
PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE MATCH et FIELD, CIBLE MOBILE,
et PARA-TIR**

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la SECTION COMPÉTITION PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE MATCH et FIELD, CIBLE MOBILE 10M, PARA-TIR sont définies dans le règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2019-2020.

RAPPEL Les tireurs para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATE ET LIEUX :

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au
10 NOVEMBRE 2019 (toutes disciplines).

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

I.2 - INSCRIPTIONS : se référer aux directives des Comités Départementaux.

I.3 - ACCÈS AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :

Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leurs championnats à Ghislaine BRIEZ (gbriez@fftir.org), Christian HOULZÉ (christian.houlze@sfr.fr) et Dominique ESNAULT (desnault@lrtidf.org) au plus tard le 11 novembre 2019. Ils y joignent le **palmarès** du championnat établi à partir d'ISIS, ainsi que les **plans de tir** des régionaux arbalète field, arbalète match et cible mobile établis avec les athlètes lors des départementaux.

Attention : ne seront pas qualifiés les athlètes ayant obtenu 0 ou n'ayant pas tiré l'épreuve complète lors du départemental (même s'ils rentrent dans les quotas).

I.3.1. QUALIFICATION

ARBALÈTE FIELD 18M (025), PISTOLET 10M (100), PISTOLET VITESSE 10M (102), PISTOLET STANDARD 10M (103), CARABINE 10M (104)

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour lesquelles un nombre de places a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 13 et 14).

La liste des qualifiés sera mise en ligne sur le site de la Ligue le 13 novembre 2019.

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leurs régionaux dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

Les athlètes tirant hors ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats avant la date limite imposée par la ligue IDF sinon ils ne seront pas qualifiés pour les Régionaux en IDF.

ARBALÈTE MATCH 10M (107), CIBLE MOBILE 10M (109), MIXTE 10M (110) ET PARA-TIR

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

II - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

II.1 - DATES ET LIEUX :

Arbalète Field 18m Samedi 30 novembre et dimanche 01 décembre 2019
CTS Arc

Avenue Champlain
94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Arbalète Match 10m Samedi 30 novembre et dimanche 01 décembre 2019
Complexe G. Pompidou, 106 rue de Neuilly

93250 VILLEMOMBLE

Cible Mobile 10m Samedi 30 novembre et dimanche 01 décembre 2019
Stand de Tir d'ÉTRÉCHY

Avenue de Cocatrix
91580 ÉTRÉCHY

Carabine, Pistolet, Samedi 07 et dimanche 08 décembre 2019

**Pistolet Vitesse et
Pistolet Standard 10m
Para-Tir 10m**

C.D.F.A.S.
64 rue des Bouquinville
95600 EAUBONNE

II.2 - PLANS DE TIR :

Cible Mobile : Les championnats se dérouleront à partir de 8h30 le samedi et le dimanche (matin : CM 30+30, après-midi : CM Mixte). **Les athlètes doivent impérativement indiquer au responsable départemental sur place la journée à laquelle ils souhaitent tirer leur championnat régional.**

Arbalète Field, Arbalète Match :

À l'issue de leurs tirs départementaux, **les athlètes doivent choisir la série à laquelle ils souhaitent tirer leurs régionaux et l'indiquer impérativement au responsable départemental sur place afin d'être inscrits dans les plans de tir.**

Pistolet 10m, Carabine 10m, Para-Tir 10m : **il n'y a pas de choix de série.**

Les athlètes tireront dans la série correspondant à leur catégorie.

Pistolet Vitesse et Standard

Les athlètes devront choisir leur(s) série(s) lors de leur inscription en ligne.

II.3 - INSCRIPTIONS :

- Arbalète Field, Arbalète Match, Cible Mobile :

Seront enregistrés et facturés les athlètes dont les noms figurent sur les plans de tir établis lors des départementaux.

- Para-tir 10m :

Les athlètes qui ont participé aux championnats départementaux sont qualifiés d'office aux championnats régionaux. Ils doivent prévenir la Ligue (competitions@lrtidf.org) s'ils ne souhaitent pas les tirer.

- Carabine (104), Pistolet (100), Pistolet Vitesse (102), Pistolet Standard (103) :

RAPPEL - IL FAUT S'INSCRIRE EN LIGNE POUR CHACUNE DE CES DISCIPLINES

INSCRIPTION EN LIGNE
POUR TOUTES LES DISCIPLINES CARABINE ET PISTOLET

A partir du 14 novembre 2019, les athlètes qui veulent participer aux régionaux devront s'inscrire sur le site internet de la ligue (<http://ligue.idf-tir.org/>) :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : le 14 NOVEMBRE 2019

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : le 18 NOVEMBRE 2019

Les inscriptions des athlètes qui n'ont pas accès à internet pourront se faire par l'intermédiaire de leur Club ou de la ligue.

La ligue publie sur son site les plans de tir des qualifiés par série :

- à partir du 21 novembre (Arbalète Field, Arbalète Match, Cible Mobile) et,
 - à partir du 28 novembre 2019 (Carabine et Pistolet),
- puis adresse les factures aux clubs.

Rappel : le montant des factures doit être intégralement réglé.

Toute déduction devra être accompagnée d'un justificatif.

En l'absence de ce document, les sommes non réglées resteront dues.

II.4 - ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **7 Euros** par discipline, pour les CADETS et JUNIORS,
- **13 Euros** par discipline, pour les ADULTES.

Le règlement est à libeller à l'ordre de la Ligue Régionale de Tir par chèque bancaire ou virement.

Date limite de règlement : 06 décembre 2019.

II.5 - ARBITRAGE :

Les impacts seront évalués par des machines électroniques. Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

II.6 - MATCH MIXTE PAR ÉQUIPE CARABINE et PISTOLET 10M :

Les Clubs pourront inscrire avant le 28 novembre 2019, à l'aide de la fiche d'inscription disponible sur le site de la Ligue, 2 équipes maximum par catégorie : Jeune (CF, CG, JF, JG) et Adulte (**D1, D2, D3, S1, S2, S3**). Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.

Les **30** premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte pour l'accès au niveau national (voir GS F.F.Tir – § B.2.2.2. et B.4.3.). Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie d'une équipe.

III - CHAMPIONNATS DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : **du 10 au 15 février 2020 à NIORT.**

III.2 - INSCRIPTIONS : Voir Règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

III.3 - ACCÈS : Qualification des meilleurs athlètes en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques.
Voir règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

IV - TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION

**PISTOLET 10M
N° INFO : 100**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Série
Cadets Filles	60	MF - CF	17	Imposée
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	25	Imposée
Juniors Filles	60	CF - JF	10	Imposée
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	18	Imposée
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	47	Imposée
Dames 2	60	D2 - D3	40	Imposée
Dames 3	40	D3	17	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	98	Imposée
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	98	Imposée
Seniors 3	60	D3 - S3	58	Imposée

**PISTOLET VITESSE 5 CIBLES 10M
N° INFO : 102**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Série
Cadets Filles	40	MF - CF	10	Choix
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	20	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	20	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	25	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	40	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	55	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	30	Choix

**PISTOLET STANDARD 10M
N° INFO : 103**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Série
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	30	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	20	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	30	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	45	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	60	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	35	Choix

Pistolet-Carabine-Arbalète-Cible Mobile 10M**CARABINE 10M
N° INFO : 104**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Série
Cadets Filles	60	MF - CF	40	Imposée
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	40	Imposée
Juniors Filles	60	CF - JF	22	Imposée
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	27	Imposée
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	40	Imposée
Dames 2	60	D2 - D3	18	Imposée
Dames 3	40	D3	6	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	55	Imposée
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	43	Imposée
Seniors 3	60	D3 - S3	15	Imposée

**ARBALÈTE MATCH 10M
N° INFO : 107**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Séries
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

**ARBALÈTE FIELD 18M
N° INFO : 025**

CATEGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES REGIONAUX *	Séries
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	15	Choix
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	9	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	10	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	20	Choix
Vétérans **	60	VA - D2 - S2 - D3 - S3	40	Choix

* le nombre de participants pourra être ajusté en fonction des places disponibles

** vétérans arbalète = D2 et S2 né(e)s avant le 01/01/64 et D3 et S3

CIBLE MOBILE 10 MÈTRES**N° INFO : 109**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Séries
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

CIBLE MOBILE MIXTE 10 MÈTRES**N° INFO : 110**

CATÉGORIES	NB DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	Séries
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

PARA-TIR 10 MÈTRES**N° INFO : voir gestion sportive F.F.TIR**

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

CHAMPIONNATS DES CLUBS
Arbalète Field 18m
Carabine et Pistolet 10m Adultes
Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS - Carabine et Pistolet 10m - Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir - Arbalète Field 18m - sont définies dans la GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2019-2020 - VIE NATIONALE - § CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS.

I - COMPOSITION DES ÉQUIPES

L'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Sa composition définitive, ainsi que l'ordre de passage des athlètes, doivent être communiqués **au plus tard la veille du match**.

Sa composition peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du Match de Qualification en utilisant notamment les remplaçants.

Arbalète Field 18m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) et/ou 1 dame,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ou 1 dame,
- au maximum 2 athlètes inscrits sur les listes HN, et,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir :

Elles sont composées de 3 athlètes dont :

- 1 Poussin, 1 Benjamin, 1 Minime (fille ou garçon),
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais seule l'équipe classée 1ère pourra participer aux régionaux.

II - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

1^{ère} partie : match de qualification pour toutes les équipes participantes.

2^e partie : phases finales destinées aux meilleures équipes.

Rappel : à la carabine, les points seront comptés au dixième.

III - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Date limite : 01 décembre 2019.

Les résultats devront être adressés par mail dès la fin de la compétition à Ghislaine BRIEZ (gbriez@fftir.org) et Christian HOULZÉ (christian.houlze@sfr.fr).

Seront qualifiés pour le niveau régional :

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour départemental

Carabine et Pistolet 10m

la 1ère équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par la capacité d'accueil du stand où se déroule le TOUR RÉGIONAL.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

la 1ère équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par le nombre d'équipes ayant participé aux championnats départementaux des clubs ÉCOLES de TIR.

Les listes des clubs qualifiés seront mises en ligne sur le site de la Ligue à partir du 03 décembre 2019, ainsi que les fiches d'inscriptions au tour régional.

IV - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour régional

Carabine et Pistolet 10m

**Samedi 18 janvier 2020 (carabine) et
Dimanche 19 janvier 2020 (pistolet)
STAND DE TIR de la S.T. MONTEREAU
17 avenue de la colline Saint Martin
(près de la piscine)
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE**

L'engagement de 50 € par équipe (1 seule équipe par discipline et par club) **sera facturé aux clubs par la ligue.**

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

Dimanche 02 février 2020

**CTS CRÉTEIL
Complexe Sportif Marie-Thérèse Eyquem
6 rue Thomas Edison
94000 CRÉTEIL**

L'engagement de 30 € par équipe (1 seule équipe par discipline et par club) **sera facturé aux clubs par la ligue.**

V - CHAMPIONNATS DE FRANCE

V.1 - DATES ET LIEUX :

**Arbalète Field 18m : 14 février 2020 à NIORT
Carabine et pistolet 10m et Écoles de tir : 14 et 15 mars 2020 à TROYES**

V.2 - QUALIFICATIONS :

Arbalète Field 18m

Chaque club qui souhaite concourir au Championnat de France doit remplir une fiche d'inscription avec le nom des athlètes qui constitueront son équipe. Cette fiche est disponible sur le site internet fédéral ou auprès de la ligue.

Carabine et Pistolet 10m

Pour être qualifié au Championnat de France, il faut appartenir à la 1^{ère} ou à la 2^{ème} Division à l'issue du Match de Qualification de Niveau Régional.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

Seront qualifiées dans chaque discipline pour le niveau national : les 28 équipes Championnes Régionales, plus les 12 meilleures équipes suivantes.

GESTION SPORTIVE 2019 / 2020
ÉCOLES DE TIR

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :
8 MARS 2020

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

I.3 - ACCÈS AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :

QUALIFICATION

Cible Mobile : Accès libre à condition d'avoir tiré les championnats départementaux.

Plateau : Accès libre.

Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue à l'aide d'une fiche d'inscription à demander à la Ligue au plus tard 8 jours avant la compétition.

Arbalète Field – Carabine – Pistolet – Para-tir

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour laquelle un quota a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 24 et 25).

Les listes des qualifiés et les plans de tir pourront être consultés sur le site internet de la Ligue (<http://ligue.idf-tir.org>) dès le 11 mars 2020.

I.4 - PLAN DE TIR DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX :

Cible Mobile 10m (109) : à partir de 13h30.

Pistolet 10m (150), Carabine 10m (154) : il n'y a pas de choix de série.

Les athlètes doivent tirer dans la série correspondant à leur catégorie.

Pistolet Vitesse 10m (152), Pistolet 3/7 10m (101), Carabine 3x20 10m (105), Arbalète Field 10m (158) : il n'y a pas de choix de série.

Les athlètes doivent tirer dans la série déterminée par la Ligue.

Aucun changement ne sera possible car une remise de médailles a lieu à l'issue de chaque série.

II - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

II.1 - DATES ET LIEUX :

Plateau

à déterminer

Cible Mobile

SAMEDI 28 MARS 2020, à partir de 13h30

Stand de Tir de l'O.C.GIF

Complexe sportif du Moulon

15 chemin de Moulon

91190 GIF-SUR-YVETTE

Arbalète Field

DIMANCHE 29 MARS 2020

1^{ère} Compagnie d'Arbalétriers

37 rue de la Libre Pensée

93230 ROMAINVILLE

Carabine, Pistolet, Para-tir

SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 AVRIL 2020
au STAND DE TIR de la S.T.MONTEREAU

17 avenue de la colline Saint Martin

(près de la piscine)

77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

II.2 - INSCRIPTIONS :

- Les responsables départementaux transmettent le **fichier export ISIS** de leurs championnats à l'issue de la compétition et **au plus tard impérativement le 8 mars 2020 au soir**. Ils y joignent le palmarès du championnat (l'export n'est pas un palmarès) qui servira à l'établissement de la dotation Ecoles de Tir.

Les désistements doivent parvenir à la Ligue (ou être adressés par e-mail à Christian Houlzé) au plus tard :

le 20 mars 2020, date de clôture des inscriptions pour toutes les disciplines sauf pour le plateau

- Les factures sont alors adressées aux clubs.

II.3 - ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 5 € par discipline

II.4 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :**Règles Générales**

Dans chaque discipline, les équipes sont composées de **3 athlètes de même catégorie** (filles et garçons confondus).

Organisation - Inscriptions

Par l'intermédiaire d'une **FICHE D'INSCRIPTION EQUIPE** disponible sur le site de la Ligue.

Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le 20 MARS 2020 pour toutes les disciplines sauf pour le plateau.**

III - CHAMPIONNATS DE FRANCE

- III.1 - DATES ET LIEUX :** du 29 MAI au 1^{er} JUIN 2020 à ROUEN
(Arbalète Field, Carabine, Cible Mobile, Pistolet)
du 4 au 14 JUILLET 2020 à CHATEAUROUX (Plateau)
- III.2 - QUALIFICATION :** Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2019-2020.

RAPPEL

Tous les échelons de l'épreuve carabine 10m (154) pour toutes les catégories seront comptés au 1/10^{ème}.

L'épreuve carabine 3x20 10m (105) reste, elle, comptée au point entier.

**IV - TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION
aux CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

PISTOLET 10M ÉCOLES DE TIR

N° INFO : 150

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Poussins Filles	30	Impossible	10	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	15	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	15	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	25	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	15	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	40	Imposée

CARABINE 10M ÉCOLES DE TIR

N° INFO : 154

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Poussins Filles	30	Impossible	25	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	40	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	25	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	40	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	40	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	40	Imposée

PISTOLET VITESSE 10M ÉCOLES DE TIR

N° INFO : 152

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Minimes Filles	30	Impossible	Open	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	Open	Imposée

PISTOLET 3/7 ÉCOLES DE TIR

N° INFO : 101

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Minimes Filles	30	Impossible	Open	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	Open	Imposée

CARABINE 3x20 ÉCOLES DE TIR

N° INFO : 105

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Minimes Filles	60	Impossible	10	Imposée
Minimes Garçons	60	Impossible	15	Imposée

ARBALETE FIELD ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 158

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Minimes Filles	30	Impossible	5	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	20	Imposée

CIBLE MOBILE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 159

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Benjamins Filles		Imposée BG		
Benjamins Garçons	30	Impossible	Libre *	Imposée
Minimes Filles		Imposée MG		
Minimes Garçons	40	Impossible	Libre *	Imposée

* : sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

PLATEAUX ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 111

CATEGORIES	NOMBRE DE PLATEAUX	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Benjamins Filles		Imposée BG		
Benjamins Garçons	30	Impossible	Libre	Imposée
Minimes Filles		Imposée MG		
Minimes Garçons	30	Impossible	Libre	Imposée

MINI FOSSE ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 112

CATEGORIES	NOMBRE DE PLATEAUX	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Cadets Filles		Imposée CG		
Cadets Garçons	40	Impossible	Libre	Imposée

MINI SKEET ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 113

CATEGORIES	NOMBRE DE PLATEAUX	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Cadets Filles		Imposée CG		
Cadets Garçons	40	Impossible	Libre	Imposée